



Demande de conseil sur donation et compromis de vente

Par **luminaire**, le **20/02/2014** à **19:04**

mariés sous le régime de la séparation, séparés depuis 4 ans, nous envisageons d'officialiser notre séparation devant notaire, j'ai besoin de vos conseils;
Nous avons construit une maison sur un terrain à mon mari, et en 2000 nous avons acheté un appartement.
Aujourd'hui mon mari me propose de me donner la maison et le terrain et lui de garder l'appartement qu'il veut vendre.
Nous devons passer chez le notaire, pour officialiser le compromis de vente mardi, à ce jour je n'ai pas lu le contenu de celui-ci; et ensuite nous devons nous renseigner pour la donation de la maison.
C'est là où j'ai besoin de vos conseils. Ne serait-il pas plus normal de faire la donation avant que je signe le compromis de vente de l'appartement.
Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer et me guider.

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **09:24**

Bonjour,
Rien ne vous empêche de coucher l'accord sur papier et devant le notaire.
Ensuite les mutations interviendront soit simultanément quand c'est possible, soit successivement.

Par **aguesseau**, le **21/02/2014** à **18:19**

Bjr,
Pour officialiser votre séparation par un divorce ou une séparation de corps, il faut obligatoirement passer par la case tribunal;
cdt